

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 16 Septembre 2026

Date de convocation :
10 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 27
Procurations : 3
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Catherine CABOT

Le seize septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLLOT.

PRESENTS :

Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Monsieur Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Madame Nolwenn GUILLOU à Monsieur Ernest MARTIN, Monsieur David MACE à Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE.

ABSENTE EXCUSEE :

Madame Françoise RIOU

Délibération n° 2026-130

TRANSITIONS - Centrales solaires de BRETI SUN ISDND - Cession de 4% des parts détenues au bénéfice des Centrales Villageoises Rance Emeraude

Dans le cadre d'un consortium départemental d'acteurs privés et publics nommé BRETI SUN, la CCCE est engagée depuis 2018 dans un projet innovant de construction de centrales photovoltaïques sur d'anciennes installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). L'une d'elles sera construite sur l'ancienne décharge de Dinard.

Considérant que la Communauté de Communes est actuellement associée à hauteur de 14,11% de la société BRETI SUN ISDND SAS, qui a pour objet le développement, la construction et l'exploitation de six centrales photovoltaïques sur des anciens sites ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) d'Ille-et-Vilaine : à Rennes, Tinténiac, Baguer Pican, Le Verger, Cornillé et Dinard ;

Considérant, pour rappel, que les autres associés de la société BRETI SUN

- ENERG'IV : 28,22 %
- S3TEC : 14,11 %
- RENNES METROPOLE : 14,11 %
- SMICTOM CENTRE OUEST : 14,11 %
- SMICTOM VALCOBREIZH : 14,11 %
- CIREN : 0,40 %
- LES SURVOLTES : 0,40 %
- Centrales Villageoises Rance Emeraude (CVRE) : 0,40%

Considérant qu'au cours du développement du projet, les associés fondateurs ont convenu d'augmenter les prises de participations des sociétés citoyennes CIREN, LES SURVOLTES, CVRE, compte tenu notamment de la levée de fonds citoyens qu'elles ont effectuée afin de financer une partie des projets portés par BRETI SUN ISDND ;

Considérant que cette démarche implique une cession d'actions des associés du collège public de la société vers les sociétés citoyennes pour atteindre la répartition suivante :

- ENERG'IV : 28,11 %
- S3TEC : 10,15 %
- RENNES METROPOLE : 10,16 %
- SMICTOM CENTRE OUEST : 10,15 %
- SMICTOM VALCOBREIZH : 10,15 %
- COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES D'EMERAUDE : 10,15 %
- CIREN : 7 %
- LES SURVOLTES : 7 %
- CVRE : 7 %

Considérant que la valeur unitaire de l'action cédée est désormais de 25,67 €, contre 10€ à l'origine ;

Considérant que, pour la CCCE, cela implique concrètement de céder au maximum 982 des actions qu'elle détient dans la SAS BRETI SUN ISDND au profit des sociétés CVRE, CIREN et LES SURVOLTES, répartie en :

- 328 actions pour CIREN
- 327 actions pour LES SURVOLTES
- 327 actions pour CVRE

SUR PROPOSITION DU BUREAU réuni le 3 septembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la cession d'actions par la CCCE, à valeur nominale et pour un montant unitaire de 25,67 € par action, d'au maximum 982 des actions qu'elle détient dans la SAS BRETI SUN ISDND au profit des sociétés CVRE, CIREN et LES SURVOLTES, répartie comme il suit :

- Cession de 328 actions au profit de la SAS CIREN (RCS 850 580 713)
- Cession de 327 actions pour la SCIC-SAS LA COOPERATIVE DES SURVOLTES (RCS 843 122 250)
- Cession de 327 actions pour la SAS CVRE (RCS 904 926 672)

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 035-243500725-20260918-D_2026_130-DE

AUTORISE le Président, M. Thierry BURLOT, à signer les contrats
tout autre acte nécessaire auxdites cessions.

Pour extrait conforme,
Pleurduit, le 16 septembre-2026

Le Président,
Thierry BURLOT



Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 035-243500725-20260918-D_2026_130-DE